



## MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Habitat et de  
l'Aménagement  
Service Urbanisme Opérationnel  
et Réglementaire

### ARRETE DU MAIRE

**Objet** : Arrêté portant attribution du numéro de voirie à la parcelle BX n°245

### LE MAIRE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation de la parcelle créée BX n°245 ;

### ARRETE

**Article 1** : Conformément au plan joint, la parcelle nouvellement créée est adressée au 17 rue des Molières.

**Article 2** : La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 27 NOV 2023

Le Maire de Nanterre



Raphaël ADAM